

Communiqué de presse

Pourquoi la Société pour les minorités en Suisse (GMS) et la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) rejettent l'initiative pour l'autodétermination de l'UDC

Zurich, le 9 novembre 2018 – Ceux qui connaissent l'histoire de cette initiative savent quel est son but: elle s'élève contre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et veut délier la Suisse du domaine d'application de cette convention du Conseil de l'Europe. C'est ce qu'a confirmé le conseiller national UDC, Hans-Ueli Vogt, qui en est le principal initiateur. Il déclare que «sortir de la CEDH fait partie de l'orientation de l'initiative.» La Suisse renoncerait alors à l'un des plus grands acquis en termes de civilisation de la seconde moitié du 20^e siècle. Il n'en est absolument pas question! En 65 ans d'existence, la CEDH est peut-être devenue le principal instrument de protection des droits de l'homme en Europe. Ceci est dû en particulier à la création d'un tribunal surveillant son respect: la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) de Strasbourg. Les personnes qui se sentent victimes d'une atteinte aux droits de l'homme peuvent déposer leurs plaintes jusqu'à cette cour.

Elle est chargée de protéger les droits de chaque individu. Il ne s'agit pas d'une convention de protection des minorités ou des personnes appartenant à des minorités à proprement parler et elle ne défend pas non plus certains droits des minorités en particulier. Néanmoins, en matière de droits individuels, la CEDH procure aux membres des minorités des garanties très importantes dans leur vie quotidienne et les protège contre les attaques dont ils sont victimes du fait de leur appartenance à une minorité. Par exemple, l'article 9 de la CEDH garantit la liberté de religion et donc le droit pour les membres de minorités religieuses de pratiquer leur religion et de se reconnaître à travers elle. Le droit à la vie privée permet également de déterminer soi-même sa forme de vie et de logement. C'est pourquoi la CEDH protège le mode de vie des gens du voyage. L'interdiction de discrimination correspond au droit des individus à être tous traités de la même manière, quelles que soient leur appartenance à une minorité, leur religion, leur origine, leur langue ou une autre raison.

L'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe a également une importance politique. L'idée est de se revendiquer d'un espace juridique et culturel européen commun et de s'engager en faveur du respect des droits de l'homme dans toute l'Europe afin que chaque personne, notamment les membres de minorités, puisse vivre dans la dignité.

La GMS et la GRA rejettent l'initiative sur l'autodétermination de l'UDC pour toutes ces raisons.

Pour tout renseignement complémentaire:

Christoph Sigrist
Président de la GMS Société
pour les minorités en Suisse
T +41 058 666 89 66

Pascal Pernet
Président de la GRA Fondation contre
le racisme et l'antisémitisme
T +41 058 666 89 66